



DURÉE DES TRAVAUX

Les travaux dans la rue Bourdages dureront environ 4 mois, soit du début mai à la fin août. Les travaux de réfection du poste de pompage dureront environ 7 mois, soit du début mai à la fin novembre. L'horaire quotidien des travaux est de 7 h à 19 h, du lundi au jeudi.



LIVRAISONS ET ENLÈVEMENT DES ORDURES

Avertissez vos fournisseurs des conditions dans lesquelles ils auront à travailler. En cas de problème, communiquez avec le surveillant de chantier dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant. Il est à noter que l'enlèvement des ordures et la collecte des matières recyclables auront toujours lieu aux jours habituels de collecte, pour les résidences et les commerces situés à l'intérieur des limites de la zone en chantier.

Exceptionnellement, pour la durée du chantier, si votre résidence est située dans la zone des travaux, nous vous demandons de **déposer vos ordures et vos matières recyclables dans des sacs de plastique** afin d'en faciliter le ramassage par l'entrepreneur.



CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation automobile sera maintenue dans la zone du chantier, mais restreinte. Également, en raison de la nature des travaux prévus, la circulation pourrait être interdite momentanément. Nous vous invitons alors à suivre la signalisation temporaire de détour qui sera mise sur place.

Également, l'accessibilité à votre stationnement pourrait être temporairement impossible ou difficile. Nous ferons en sorte que cette période soit la plus courte possible et vous remercions de votre compréhension. Une fois les travaux dans la rue Bourdages complétés, il n'y aura plus d'entrave à la circulation.



INFO-TRAVAUX

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des travaux, veuillez communiquer avec le surveillant de chantier, **M. Raynald Drolet, au 418 254-3273**, durant les heures d'ouverture du chantier, ou avec le chargé de projet, **M. Mario Bernier, au 418 641-6411, poste 5057**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.



Vous pouvez également contacter le personnel du service à la clientèle de la Ville de Québec en composant le **311**.

En période de travaux, il est recommandé d'être prudent et de prêter attention à la signalisation temporaire mise en place. Nous vous remercions de votre collaboration.



INTERNET

Vous pouvez obtenir de l'information sur les différents chantiers en cours sur le territoire de la ville en consultant le **ville.quebec.qc.ca** dans la section **Travaux et incidences sur la circulation**.

Le site vous offre également la possibilité de suivre le démarrage de chantiers routiers en vous abonnant à une liste d'envoi de courriels.



PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

La réalisation de ces travaux implique une modification temporaire des conditions de déplacements. Si vous êtes une personne à mobilité réduite ou ayant des incapacités, nous vous demandons de nous informer rapidement de vos besoins spécifiques. Des moyens pourront être envisagés pour limiter les impacts relatifs au chantier.



RÉFECTION

de la rue Bourdages et du poste de pompage U025

Pour améliorer
votre qualité de vie



RÉFECTION DE LA RUE BOURDAGES ET DU POSTE DE POMPAGE U025

La Ville de Québec entreprendra au début mai des travaux de réfection d'une portion de la rue Bourdages comprise entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Isabelle-Aubert. Des travaux de réfection du poste de pompage U025, situé au 1215, rue Bourdages (à l'arrière du stationnement du restaurant St-Hubert) seront également entamés au début mai.



NATURE DES TRAVAUX

Les travaux consistent en la réfection des infrastructures souterraines et de surface, et en de l'aménagement paysager dans la rue Bourdages, et en la réfection du poste de pompage U025.



GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR

Pour la réalisation des travaux, la partie de votre terrain et de votre entrée de stationnement située dans l'emprise de la Ville pourrait être défective. Le cas échéant, une fois les travaux terminés, le terrain et l'entrée de stationnement seront remis dans leur état d'origine.

Si les travaux de remise à neuf ne sont pas à votre satisfaction, veuillez le signaler rapidement au chargé de projet dont le nom est indiqué au verso de ce dépliant. La garantie de l'entrepreneur est d'une durée d'un an, les travaux pourront être rectifiés s'ils sont déclarés à l'intérieur de ce délai.

